

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de <b>MARCILLY SUR EURE</b> (Département de l'Eure – Évreux Portes de Normandie)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section B numéro 1661 pour une contenance de 2.700 m <sup>2</sup> , sur laquelle est édifiée une maison d'habitation, une dépendance à usage d'atelier, un garage pour voitures et un atelier.
PLU :	PLU zone UA (zone urbaine à caractère central d'habitat, de commerces et d'activités et d'équipements).
PROJET :	Rénovation de la maison d'habitation en vue d'accueillir des espaces publics supplémentaires notamment la bibliothèque, un espace dédié aux associations, le périscolaire et l'aménagement d'une zone de parking et un parc public.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<b>17 mai 2018 - Avis favorable.</b>
PROPRIÉTAIRE :	<b>Indivision SCHMITT - ARCHAMBAULT</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	<u>29 mars 2018</u> – 308 000 € + 10 % de marge de négociation
IMPUTATION :	<b>Compte n° 924 711 – MARCILLY SUR EURE "1 Place de l'Eglise"</b> <b>Enveloppe projet : 363 000 €</b>

07 JUIL. 2018

**l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"**

  
**Dominique LEPETIT**

ROUEN le 19 juin 2018

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

  
Gilles GAL